

L'HEBDO

A qui appartiennent les rives du lac? A tous

Mis en ligne le 02.07.2015 à 06:00



Alain Jeannot

Commençons par deux ou trois devinettes. Qui possède, au bord du Léman, le plus long accès au lac? C'est la princesse Alix-Marie Napoléon Bonaparte, avec 1200 mètres de rives, sur un terrain de 30 hectares. Ernesto Bertarelli n'est pas mal loti non plus, avec 590 mètres de berges. De quoi amarrer une armada de voiliers Alinghi! Et, sur toute la longueur du Léman, quel est le pourcentage des rives physiquement accessibles? A peu près la moitié. Et pourtant la loi impose de laisser libres les bords du lac sur 2 mètres au moins, et de faciliter l'accès au public.

Dans un bel exercice de data journalisme, notre rédacteur François Pilet pointe aussi les onze plus grandes propriétés riveraines du Léman. Il classe les communes qui offrent le meilleur accès au lac et celles qui, au contraire, ont répugné à faire respecter le droit de passage inscrit dans la législation. Il en ressort une image qui superpose aux châteaux de rêve et aux villas les plus spectaculaires des chiffres fort éclairants.

On peut certes s'étonner que les suisses, qui passent pour un peuple d'obsédés juridiques, aient laissé cette situation perdurer. Et ceux qui, comme Victor von Wartburg, veulent depuis des décennies faire prévaloir la loi peuvent témoigner d'un combat de Sisyphe. Les choses commencent pourtant à bouger, comme le montre la victoire obtenue à Tannay, en juin 2014, par le même von Wartburg.

Mais veut-on vraiment appliquer le droit dans toute sa rigueur? Jusqu'ici, le consensus voulait qu'on laisse les seigneurs (et les propriétaires plus modestes) du Léman tranquilles. L'accueil des riches étrangers correspond à une longue tradition, des aristocrates chassés de leur pays aux oligarques russes ou ukrainiens en passant par les princes arabes et les héritiers des dynasties industrielles européennes. On est là dans un dilemme typiquement helvétique, où l'on craint de voir fuir les superriches si l'on vient les chatouiller pour une bête histoire de clôture et de sentier. Que certains d'entre eux ne paient par ailleurs pas leurs impôts ici ne change rien à l'affaire.

Se promener librement le long du lac n'est pas seulement un droit, c'est aussi un atout pour la qualité de vie et l'attractivité de cette région. D'un côté, une population qui souffre d'une pénurie chronique de logements, d'une réduction des espaces verts, d'une forme de stress de la densification. Et de l'autre des privilégiés qui abusent d'un acquis d'un autre âge. Dans une Suisse qui comptera bientôt 10 millions d'habitants, cet accaparement des rives devient chaque jour plus difficile à justifier.